

Puisque Claude Langevin revendique son accord avec Lire, c'est vraiment simple... quand c'est l'affaire de tous, en voici quelques pages qui ne font pas double emploi avec son intervention...

MAIS ALORS LA LECTURE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS !

Ce qui fait la supériorité d'un milieu familial sur un autre, ce n'est pas la présence de livres dans l'environnement, c'est l'habitude acquise de questionner l'écrit. La seule présence physique du livre n'est rien. Ce qui compte, c'est la possibilité d'agir sur lui. Or, l'idée se répand qu'il suffirait d'entourer le jeune enfant d'un maximum de livres pour en faire un lecteur. C'est pourquoi beaucoup d'enseignants, de parents, de bibliothécaires, d'élus, de citoyens réduisent le problème de la lecture à un problème de moyens : « *Ouvrons des bibliothèques, contrôlons le prix des livres et nous multiplierons le nombre des lecteurs* ». Hélas, on ne prend pas l'habitude de lire par contagion, comme on attrape la grippe. Ce qui trans-

forme quelqu'un en lecteur, c'est sa capacité à chercher dans de l'écrit la réponse à des questions qu'il se pose. L'environnement a donc un rôle à jouer à deux niveaux, et ces deux niveaux sont inséparables : explorer les *situations* dans lesquelles l'écrit est présent comme source de réponses et multiplier l'écrit dans une grande diversité de lieux pour fournir de quoi satisfaire aux questions quand elles se posent.

En d'autres termes, il faut opérer un véritable renversement dans les habitudes. Au lieu de partir du livre (la réponse), il est nécessaire de partir de la situation (la question). Le malheur veut que nous ne soyons pas suffisamment attentifs à ce que vivent les enfants. Pour assurer leur déve-

loppement, y a-t-il des lieux utiles (l'école) et des lieux inutiles (la rue, la famille...) ? Non bien sûr, le temps du travail (de l'efficacité ?) ne s'oppose pas au temps du jeu (de l'inefficacité ?). La réalité est autre. Chacun de nous engage la totalité de son être dans la totalité des circonstances de sa vie. Pourquoi priver un enfant de lire sous prétexte que la lecture est le domaine de l'école et, par là, l'affaire de spécialistes ? C'est pourtant ce qu'on observe constamment. L'écrit de tous les jours est réduit au silence sous prétexte qu'il n'est pas celui de l'école et on oublie que pour se déplacer, jouer, regarder la télévision, faire des courses, bref, vivre sa quotidienneté, l'enfant utilise déjà, mais pas suffisamment, les ressources de l'écrit. Dans ce chapitre, nous examinerons à quelles conditions l'environnement peut développer les relations bénéfiques du jeune lecteur avec l'écrit. Nous donnons ici au mot environnement son sens le plus général : ce qui entoure. C'est pourquoi nous examinerons successivement trois lieux : la famille, l'école, la cité, et nous garderons présent à l'esprit le fait que l'enfant circule d'un lieu à l'autre. [...]

LA CITÉ

En consacrant un paragraphe à la cité, nous n'avons pas voulu satisfaire à la mode selon laquelle il faut « ouvrir l'école sur la vie ». Il ne s'agit pas de se donner de l'air mais d'agir pour que *l'ensemble du corps social s'empare de la question de la lecture*. L'ensemble du corps social, c'est-à-dire les municipalités, les associations, les syndicats, les parents, les médecins, les travailleurs sociaux, la presse, la radio et la télévision, les citoyens, vous, moi... Fort heureusement, les initiatives dans ce domaine n'ont pas manqué ces dernières années : année de la lecture, colloques nationaux, régionaux, locaux, ouverture de bibliothèques, constitution de BCD dans des écoles, mise en place de bibliobus, création d'associations diverses... Ces initiatives, pour utiles qu'elles soient, resteraient limitées dans leurs effets si chacune des parties concernées ne recherchait les conditions d'une plus grande efficacité. Il nous paraît urgent de prendre en compte la dimen-

sion sociale de la question ; nous devons comprendre que la lecture n'est pas une technique scolaire mais qu'elle relève d'un apprentissage social.

C'est pourquoi des associations comme la nôtre, et comme bien d'autres encore, sont dans leur rôle quand elles apportent leur aide à un élargissement de la réflexion. Ainsi, les pouvoirs publics, l'État ou les assemblées locales comprennent chaque jour davantage qu'ils doivent avoir une politique culturelle, et que cette politique ne saurait se limiter à sa seule approche budgétaire. [...] L'habitude, ainsi acquise, d'interpeller l'environnement rend possible une expression des besoins qui met les « autorités » en face de leur « responsabilité ». Il est normal qu'une municipalité, qui a consenti de lourds sacrifices pour implanter un centre de loisirs annexé à l'école, entende le « rentabiliser » au maximum et souhaite qu'il soit utilisé, non seulement par les usagers de cette école, mais par l'ensemble du quartier. Il est normal aussi

que les maîtres et les élèves de l'école opposent une résistance face au risque qu'une augmentation considérable du nombre des « bénéficiaires » ferait courir à leur propre utilisation. Dans ces conditions, on ne peut que se louer si ces intérêts aussi contradictoires trouvent à s'exprimer dans une situation conflictuelle. Encore faut-il que les parties poursuivent le dialogue avec un souci évident d'aboutir. Il ne servirait à rien que l'école se transforme afin de démocratiser un rapport efficace à l'écrit si, dans le même temps, la cité ne considère pas comme une priorité la démultiplication des accès de tous aux écrits les plus variés. Mais l'école ne peut se concevoir comme le lieu unique de l'apprentissage de la lecture. Certes, elle continuera de jouer pendant longtemps encore, un rôle égalitaire de premier plan

dans le démarrage de la lecture, mais c'est le corps social qui doit prendre soin de son approfondissement et de son extension.

On sait aujourd'hui l'importance de la formation permanente : le perfectionnement continu du savoir-lire est un élément essentiel de cette formation. C'est pourquoi, dans le budget culturel des diverses instances (entreprises, quartiers, communes, régions, etc.) à côté des équipements matériels et des crédits de fonctionnement, doivent impérativement figurer les moyens du perfectionnement individuel du lecteur. Ce souci doit être également présent dans la gestion des crédits propres à la formation continuée de toutes les catégories de travailleurs qui sont le plus souvent des parents, puis des grands-parents, puis des retraités disposant de temps pour intervenir dans l'environnement. [...] Il n'y aura pas de transformation au niveau des enfants sans modifications simultanées des pratiques du corps social tout entier.

On retrouve d'ailleurs l'essentiel de ces préoccupations dans l'intervention que Jean Gattegno, Directeur du livre au Ministère de la Culture, a faite à Soissons lors d'un weekend consacré à la BCD les 14 et 15 janvier 1984...

Dans la mesure où je représente une administration qui n'est pas celle de l'Éducation Nationale, je vous cite la proposition n°7, qui montre que le gouvernement a eu la conviction, que lutter pour la lecture, ce n'est pas lutter simplement à l'école ou dans le domaine culturel mais c'était prendre en compte tout une série de lieux où se retrouvent des gens exclus de la lecture, et où on doit lutter pour que cette exclusion cesse. La proposition n°7 dit : Équiper d'une dimension explicite de lutte contre l'illettrisme, le dispositif d'éducation des jeunes en difficulté, notamment sur les stages d'insertion professionnelle et sur le temps du service national. Pour l'instant, c'est une proposition d'action qui va demander à être affûtée, à être concrétisée, à trouver un peu de chair.

Ce que nous avons essayé de faire depuis deux ans, et ce que nous allons intensifier à partir de 1984, c'est une collaboration avec d'autres administrations, avec les mouvements associatifs, dès l'instant qu'ils ont la volonté d'agir dans le secteur culturel, et notamment sur le domaine particulier de la lecture. Les secteurs les plus promoteurs, si vous me pardonnez l'expression, étant celui de l'administration pénitentiaire, où il y a une volonté très forte de

l'administration et une volonté d'une force surprenante de la part d'une partie des détenus pour prendre en charge un certain nombre d'actions nouvelles, en liaison étroite avec les bibliothèques centrales de prêts, ou les bibliothèques municipales, suivant l'implantation de la prison ; et celui des hôpitaux avec des difficultés beaucoup plus grandes qui tiennent aux statuts juridiques des hôpitaux, à la difficulté qu'il y a à trouver les secteurs où des patients restent suffisamment longtemps pour qu'une action soutenue puisse être menée. Mais cela étant, c'est quand même avec l'Éducation Nationale qu'on est tout naturellement appelé à se rapprocher ou à mettre sur pied une collaboration. On n'a attendu ni le nouveau gouvernement, ni le nouveau Directeur du livre, ni le nouveau Directeur des écoles pour le faire... Déscolariser la lecture, ce qui est la vocation première par exemple des B.C.P., c'est desservir les milieux ruraux, et non pas *les écoles* des milieux ruraux.

Cette collaboration existe, elle est rendue possible par le bénévolat des instituteurs qui acceptent non seulement l'accueil des dépôts de livres, mais aussi de faire bénéficier les enfants, mais aussi les adultes de ce dépôt de livres. Cependant, il nous semble aujourd'hui que les choses doivent changer. Elles doivent changer au moins pour deux raisons ; la première, c'est que le Ministère de l'Éducation Nationale a, à nouveau, la volonté d'agir dans le secteur qui lui est propre, selon des modalités sur lesquelles on peut réfléchir, mais cette volonté existe ainsi que les moyens mis à la disposition de cette volonté. Il y a une autre raison qui nous oblige à voir les choses différemment. Nous avons, au Ministère de la Culture, la volonté d'agir à la fois dans des secteurs où se trouve potentiellement le plus grand nombre possible de lecteurs, sans pour autant négliger les secteurs comme ceux que j'ai mentionnés tout à l'heure, des prisons, des hôpitaux, mais aussi des quartiers d'habitations sociales, où se trouvent des gens qui, à l'heure actuelle sont

totallement exclus de la lecture, alors que ceux de l'Éducation Nationale, par définition, ne le sont pas totalement. Ce que nous avons demandé, une fois conclu l'accord de haut niveau, entre le Ministère de l'Éducation Nationale et le Ministère de la Culture, dans le courant de l'année 1983, c'est, à partir de quelques expériences qui ont été menées ces deux dernières années, d'intensifier une collaboration en mettant l'accent sur au moins deux aspects. Le premier, c'est la phase de formation des futurs enseignants. Le second, c'est que les BCD et les bibliothèques centrales ou municipales de prêt, suivant la dimension de la commune dans lesquelles s'ouvre une BCD, fonctionnent ensemble.

Là où nous nous sentons partie prenante d'un accord, c'est chaque fois qu'une BCD se crée ou se développe avec une volonté

d'ouverture. Et j'emploie ouverture dans un sens très précis : *ouverture à un public extérieur au public de l'école*. Autant dire que si une BCD ne s'ouvre qu'aux élèves, aux enseignants et aux parents d'élèves, personnellement, je ne suis pas absolument convaincu que c'est une véritable ouverture. Et en terme d'horaires, il est évident, pour nous, qu'une BCD qui ne fonctionne qu'aux heures scolaires est une BCD qui remplit sans doute une mission importante à l'intérieur de l'établissement scolaire mais qui ne garantit pas pour nous l'ouverture à d'autres qu'au public de l'école.

Donc, ce sont les deux conditions que nous mettons à toute aide financière, puisque c'est de cela qu'il s'agit, je pense. Une fois ces conditions satisfaites, nous sommes prêts à rechercher toute forme de collaboration, financière, mais aussi, car c'est cela qui est le plus intéressant, dans l'élaboration de programmes nouveaux, que peuvent vouloir élaborer l'équipe faisant fonctionner la BCD, l'équipe de lecture publique qui se trouve dans le secteur et les différentes associations existantes.

Ce que je voulais dire, c'est que nous nous sentons pris dans une contradiction qui, pour nous, est positive : ne pas concentrer les moyens de notre action sur les établissements scolaires alors que nous prenons acte de ce que, s'il n'y avait pas eu les enseignants pour faire fonctionner les BCD, celles-ci n'auraient que très peu fonctionné. Mais ce n'est pas à nous de mettre l'accent sur le développement de la lecture en milieu Éducation Nationale, et en même temps, maintenant que l'Éducation Nationale a affiché une priorité dans son action éducative et culturelle en faveur de la lecture, il nous semble plus important que jamais que nous collaborions à des actions. À condition, je le répète, qu'elles soient ouvertes sur l'extérieur.

Cette volonté de collaboration est rappelée dans l'éditorial du n°25 des *Actes de Lecture* (mars 1989) qui parle des axes d'une politique locale pour un autre rapport de tous à l'écrit ; en voici un extrait...

Aussi l'étape à franchir n'est-elle pas l'augmentation du nombre des consommateurs de livres mais l'élargissement des bases sociales de ce qui s'exerce dans l'usage de l'écrit : le pouvoir de travailler la réalité avec un outil particulier pour en extraire des modèles de représentation et de transformation. La bataille pour la lecture est bien une bataille pour la démocratie puisqu'elle vise la maîtrise collective des moyens de produire du sens : aussi ne s'agit-il pas d'étendre les habitudes de lecture existantes mais bien d'en changer la pratique sociale. Un tel programme est loin de faire encore clairement l'unanimité. Il ne fait pourtant pas de doute que là réside l'enjeu des années à venir : les déve-

loppements passés permettent, en effet, de poser aujourd'hui le droit à l'usage réel de l'écrit pour tous, inaugurant enfin, après 150 ans d'alphabétisation, une phase de lecturisation qui marque une étape complètement nouvelle de l'histoire de l'humanité.

C'est dire que les solutions dépassent la simple amélioration des structures existantes conçues pour d'autres exigences. On ne multipliera pas par trois le nombre de ceux qui ont avec l'écrit les interactions indispensables pour penser leur vie si on laisse les institutions avancer seules et chacune dans sa logique. Et ce n'est pas désespérer de l'école, de la formation d'adultes, des stages d'alphabétisation ou de quelques cours du soir que ce soit : si tous les Français devaient être bilingues en 95, il ne suffirait pas d'augmenter d'une ou deux heures (soit entre 20 et 50 %) le temps d'enseignement des langues étrangères au collège ! On sent bien que la solution est d'une autre nature. De même en

lecture. La solution dépend d'une prise en charge de cet objectif par la collectivité tout entière et pour l'ensemble des aspects qui le constituent : comment faire évoluer le statut professionnel, social, familial des individus pour que l'écrit constitue un outil de leur interprétation du monde, de leur volonté de changement et de leur prise de pouvoir ?

Comment concevoir une politique de lecture si elle ne s'attaque pas d'abord à la seule cause de la non-lecture : l'état d'impuissance, d'irresponsabilité, de résignation, d'exclusion de toutes situations d'analyse, de réflexion et de décision ? La commune apparaît, à cet égard, comme le lieu privilégié où se réunissent les conditions de l'évolution rapide d'un statut de lecteur : l'individu est impliqué dans les réseaux croisés de la famille, du quartier, de la citoyenneté, de l'éducation,

de la santé, du loisir, de l'information, de la consommation, de la vie associative, parfois du travail et de l'activité militante. La commune est la meilleure instance capable de coordonner tous les acteurs dans la recherche d'une politique cohérente parce qu'elle les connaît et qu'elle les aide tous. Elle est le seul lieu où peut s'exercer réellement une responsabilité publique et collective, où chacun peut être à la fois destinataire et acteur d'une politique de lecture, bénéficiaire et relais de l'élaboration de pratiques nouvelles.

Dans tous les domaines de la vie citoyenne, l'accent est, dans une commune, à mettre sur les conditions qui permettent un véritable exercice du recours à l'écrit : à la crèche, à l'école, dans les activités périscolaires, à la bibliothèque, dans les entreprises, dans l'animation et la formation des adultes, dans les activités socioculturelles et sportives, dans les radios et la presse locales, dans les services collectifs (santé, logement, urba-

nisme, etc.)... Ces actions sont à mettre en cohérence dans une politique qui impose la simultanéité de plusieurs objectifs : information large et permanente sur la nature et les enjeux de la lecture, formation commune des coéducateurs pour des actions communes, complémentarité des institutions et des équipements mis en réseau, nouveau regard sur les écrits existants et éclosion de modes nouveaux de lecture, multiplication de circuits courts de production diffusant de nouveaux écrits, réimplication de chacun dans la responsabilité et le pouvoir sur les différents aspects de sa vie, recours aux technologies modernes pour le perfectionnement des techniques de lecture... Les collectivités territoriales, des lieux d'implication de tous et de formation pour tous !